



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopte : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 18/05/2020  
Date d'affichage de la convocation : 18/05/2020  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le : 25/05/2020

Envoyé en préfecture le 27/05/2020  
Reçu en préfecture le 27/05/2020  
Affiché le **28 MAI 2020**  
ID : 033-213301435-20200525-2020\_28-DE

**Délibération n° 2020 - 28**

Lundi 25 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de mai à dix-huit heures trente se sont réunis en un lieu exceptionnel de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le dix-huit mai deux mille vingt

**Présent(s)** : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Maribel ROBERT SOARES - Jean-Pierre PRAT - Hélène BURESI - Cyril CHERIGNY - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Anne LAUJAY - Mathieu OLIVEIRA - Elvira MOMMERT - Johann PETIT - Jean-Roger THUILLIAS - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration** : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

**Absent(s) excusé(s)** : Nathalie TRIGANT

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Vincent TRISTRAM

En application du Décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le Conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020.

**DELIBERATION PORTANT TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-1 et L.2121-10 ;

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire rappelle que :**

Les articles L.2121-1, L.2121-10 et R.2121-2 du Code général des collectivités Territoriales précisent Les modalités d'établissement du tableau du Conseil municipal, à savoir :

Après le Maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

Envoyé en préfecture le 27/05/2020

Reçu en préfecture le 27/05/2020

Affiché le 28 MAI 2020

ID : 033-213301435-20200525-2020\_28-DE

L'ordre des conseillers municipaux dépend de trois critères appliqués successivement :

1. Ancienneté de l'élection depuis le dernier renouvellement général,
2. Nombre de suffrages obtenus en cas d'élection le même jour,
3. Âge en cas d'égalité de suffrages,

Le tableau des conseillers municipaux indique les noms, prénoms et dates de naissance des conseillers, la date de la plus récente élection à la fonction et le nombre de suffrages qu'il ont obtenus.

Le tableau est transmis au représentant de l'Etat et un double est déposé en Mairie.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- ARTICLE 1 :

**PREND ACTE**, conformément aux articles L.2121-1 et L.2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales, de l'établissement du tableau du Conseil municipal tel qu'annexé à la présente,

- ARTICLE 2 :

**DIT** que le tableau du Conseil municipal sera transmis au représentant de l'Etat et qu'un double sera déposé en Mairie.

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*



Le Maire,

Alain TABONE

DÉPARTEMENT

DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT

DE BLAYE

COMMUNE :

CUBZAC LES PONTS

Communes de 1 000  
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

19

## TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	TABONE ALAIN	26/08/1955	25 mai 2020	567
Premier adjoint	M.	BAGNAUD GÉRARD	06/04/1960	25 mai 2020	567
Deuxième adjointe	Mme.	BRIDOUX-MICHEL NADIA	30/01/1963	25 mai 2020	567
Troisième adjoint	M.	PRAT JEAN-PIERRE	22/07/1953	25 mai 2020	567
Quatrième adjointe	Mme.	ROBERT SOARES MARIBEL	07/11/1971	25 mai 2020	567
Cinquième adjoint	M.	CHERIGNY CYRIL	25/12/1970	25 mai 2020	567
Conseiller municipal	M.	THULLIAS JEAN-ROGER	26/05/1947	15 mars 2020	567
Conseiller municipal	M.	BARSE MICHEL	18/02/1948	15 mars 2020	567
Conseillère municipale	Mme.	LAUJAY ANNE	06/11/1967	15 mars 2020	567
Conseillère municipale	Mme.	TRIGANT NATHALIE	20/03/1972	15 mars 2020	567
Conseillère municipale	Mme.	BURESI HELENE	18/04/1972	15 mars 2020	567
Conseillère municipale	Mme.	JEANDONNET CORINNE	11/12/1973	15 mars 2020	567
Conseiller municipal	M.	PETIT JOHANN	07/01/1975	15 mars 2020	567
Conseiller municipal	M.	DULAU BENOIT	08/01/1976	15 mars 2020	567
Conseillère municipale	Mme.	BERNADET ISABELLE	10/01/1977	15 mars 2020	567
Conseillère municipale	Mme.	MOMMERT ELVIRA	30/04/1979	15 mars 2020	567
Conseillère municipale	Mme.	KOPF ELODIE	13/10/1980	15 mars 2020	567
Conseiller municipal	M.	OLIVEIRA MATHIEU	16/06/1982	15 mars 2020	567
Conseiller municipal	M.	TRISTRAM VINCENT	20/09/1983	15 mars 2020	567

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,

A. Cubzac Les Ponts

le

25 MAI 2020

Envoyé en préfecture le 27/05/2020  
Reçu en préfecture le 27/05/2020  
Attesté le 28 MAI 2020  
ID : 033-213301435-20200525-2020\_28-DE

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

